



Affiliée à la Fédération
Internationale de Boules

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT BOULES

Monique PRUDENT
Vice-présidente de la F.F.S.B.
Responsable du secteur féminin

à

Mesdames les Capitaines des Doubles de F2 et F3

Réf. : MP/XM/0135

Copie à :

Chrono
Comité directeur
Boule Bourguésane
CBD Cantal
Boule Digoïnaise
ESB Saint-Priest
CB Villefranche

Objet : Concours F2 et F3

Villeurbanne, le 28 mai 2015

Mesdames,

Il m'est impossible de ne pas évoquer avec vous toutes le déroulement catastrophique des concours qualificatifs féminins F2 et F3 de la fin de saison 2014/2015, ainsi que d'autres faits constatés.

Je voudrais commencer par remercier toutes les équipes qui ont honoré, jusqu'à la dernière, leurs inscriptions même si elles n'étaient pas dans les points pour une qualification par le classement au championnat de France double et devaient parfois parcourir 800 km.

Je vous rappelle que ces concours qualificatifs ont trois objectifs :

- permettre aux joueuses de pratiquer régulièrement dans leur catégorie,
- donner la possibilité à 8 équipes de se qualifier par le classement national,
- accéder au Super 16 féminin pour les 4 premières de la catégorie F2.

Pour assurer le premier objectif, je fais chaque année le pressing auprès des présidents des comités régionaux et départementaux pour qu'ils incitent leurs associations à inscrire des concours au calendrier national. Un leitmotiv dans mon discours : si chaque association ayant une équipe déclarée organise un concours national tous les deux ans nous devrions avoir largement de quoi satisfaire les joueuses.

Cette année je m'attends à une baisse du nombre de concours et, Mesdames, ce ne sera pas la faute des élus de la Fédération mais bien de celles d'un certain nombre d'entre vous qui à partir du moment où la qualification n'était plus possible ont annulé leur(s) inscription(s).

Si vous voulez être respectées, il faut commencer par respecter les organisateurs, les joueuses qui sont toujours présentes.

Je refuse de passer sous silence :

- la désinvolture de celles qui se désinscrivent la veille ou le lendemain du tirage pour cause de vacances ou de weekend imprévus !

63 rue Anatole France
69100 Villeurbanne

Téléphone
04 78 52 22 22

Télécopieur
04 78 52 50 93

Internet
www.ffsb.fr

E-mail
daf@ffsb.fr

N° Siret : 779 825 744
00039

Code NAF : 9312 Z

- l'incorrection de certaines qui ont inondé les réseaux sociaux (je n'en suis pas une adepte mais j'ai des oreilles !) de « gentilles » à mon encontre parce qu'ils n'y avaient pas assez de places et qui ont annulé leurs inscriptions pour diverses raisons.
- la suspicion « d'achat de partie » apparue pour accéder au Super 16 féminin.

Notre sport doit résister à ces dérives sociétales, c'est pourquoi :

- en 2015/2016, il n'y aura aucun concours ajouté au calendrier après le début de saison. Cette mesure évitera que des joueuses soient obligées de faire de long déplacement alors qu'une compétition vient se greffer prêt de chez elles.
- je vais demander au comité directeur de prévoir des sanctions exemplaires pour toute annulation en cours de saison. Il est possible de s'inscrire toute l'année alors quand on n'est pas sûr d'être disponible on ne s'inscrit pas à l'avance.
- la commission nationale va étudier la gestion de la dernière journée pour éviter toute tricherie.

Je suis profondément désolée d'être obligée de faire cette mise au point mais elle me permet de présenter à tous les organisateurs, aux joueuses, les excuses des élus de la Fédération pour tous ces désagréments indépendants de leur volonté.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, l'expression de mes salutations sportives.

Pour Monique PRUDENT,
La Secrétaire générale



Brigitte COCHARD